



**Touring Club Suisse**  
Chemin de Blandonnet 4  
Case postale 820  
1214 Vernier GE  
[www.tcs.ch](http://www.tcs.ch)

**TCS Documents Douaniers**  
Tel.: +41 58 827 12 53  
Fax: +41 58 827 50 18  
[cpd@tcs.ch](mailto:cpd@tcs.ch)

## ENGAGEMENT ET DÉCLARATION

1. Par la présente, je déclare ne pas avoir une résidence principale dans un des pays que je visiterai et je confirme que les renseignements que j'ai fournis sur le formulaire de demande de Carnet de Passages (CPD) sont exacts.
2. Je respecterai les lois et règlements douaniers du pays visité régissant l'importation temporaire de véhicules à moteur, en particulier toutes les instructions relatives à l'utilisation du CPD (visa d'entrée, visa de sortie, etc.).
3. Je ne mettrai pas le véhicule à la disposition d'une personne ou d'une entreprise ayant une résidence ou une entreprise dans le pays d'importation temporaire, ni ne l'utiliserai à l'intérieur de ce pays pour le transport de marchandises ou de passagers locaux contre rémunération ou autres contreparties, sauf autorisation expresse des autorités douanières locales. (Exceptionnellement s'il est nécessaire de mettre le véhicule à la disposition d'un tiers non-résident dans le pays d'importation temporaire, je contacterai l'organisation du garant ou le Touring Club (TCS) pour obtenir des instructions).
4. Je réexporterai le véhicule et tous les articles énumérés par le TCS sur le Carnet de Passages du ou des pays visités dans le délai prescrit par la législation douanière nationale et veillerai, lors de la sortie du pays visité, à ce que le CPD, qui reste la propriété de l'association émettrice (le TCS), ait été apurée par les autorités douanières.
5. Je notifierai dès que possible à l'association émettrice (le TCS) ou à l'association garante du pays visité toute circonstance (avarie, confiscation, etc.) empêchant ou retardant l'exportation du véhicule importé et/ou des autres articles énumérés dans le CPD.
6. Je veillerai à ce que le CPD soit apurée par l'Administration des douanes avant la vente du véhicule ou avant la modification de ses caractéristiques, ou si le véhicule a été radié pour quelque raison que ce soit ou détruit sous contrôle douanier. Si le statut du titulaire du CPD n'est plus conforme aux exigences de l'administration des douanes du pays visité en ce qui concerne l'importation temporaire de véhicules à moteur (par exemple, le transfert de la résidence principale à l'étranger du titulaire, la destruction ou l'abandon du véhicule sous contrôle douanier, etc.), le titulaire doit alors restituer au plus vite à l'association émettrice (le TCS) le CPD dûment déchargé.
7. Je renverrai le CPD à l'association émettrice (le TCS) après l'avoir dûment déchargé aussitôt après son utilisation ou au plus tard à la date d'expiration du CPD.
8. Je fournirai au TCS un certificat de présence dûment rempli - voir la dernière page du CPD - dans le cas où le CPD n'aurait pas été dûment apurée par les douanes du dernier pays où il a été utilisée pour l'importation temporaire.
9. En cas de perte du CPD, je fournirai au TCS un certificat de présence dûment rempli, établi par les autorités du pays d'enregistrement ou d'importation finale et daté après la date d'expiration du CPD.
10. Si l'association émettrice le demande après l'expiration du CPD (afin de protéger l'association émettrice et moi-même), je fournirai un certificat de présence dûment rempli dans le pays d'enregistrement ou d'importation finale afin d'éviter tout litige concernant l'authenticité d'un visa douanier de sortie.
11. Je rembourserai à l'association émettrice (le TCS), sur présentation d'un décompte, toutes les dépenses liées au Carnet émis (y compris le paiement des taxes de douanières) et garanties par l'association émettrice, y compris les frais découlant de toute information erronée que j'aurais fournie (taxes pouvant aller jusqu'à 500% de la valeur du véhicule).
12. J'autorise l'association émettrice (le TCS) à obtenir de toute autorité publique ou privée les détails de mon adresse et tout autre renseignement nécessaire pour traiter efficacement toute demande de renseignement découlant de mon utilisation d'un carnet ou d'un autre document de douane délivré sous la garantie du TCS.
13. J'autorise l'association émettrice (le TCS) à prendre à mes frais toutes les mesures juridiques raisonnables afin d'éviter le paiement de droits de douane et / ou de taxes et à utiliser tout dépôt / garantie détenu à cette fin.
14. Je comprends que l'association émettrice (le TCS) ne peut être tenue responsable des effets des changements apportés aux règlements sur l'importation temporaire qui n'ont pas été officiellement communiqués à l'AIT/FIA ou qui sont modifiés après l'émission du CPD.

**Par l'apposition de ma signature, j'accepte cet engagement et je reconnais le for des Tribunaux de Genève comme seule juridiction pour tout litige relatif au présent engagement.**

**Egalement j'accepte par la présente les conditions générales d'émission de la FIA** (voir <https://www.fia.com/cpd-terms-and-conditions> )

Fait à ..... le ..... Signature : .....